

V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE  
COMMERCIALE COMMUNE

## COMMISSION EUROPÉENNE

**Avis concernant les mesures antidumping en vigueur sur les importations dans l'Union européenne d'acide citrique originaire de la République populaire de Chine: changement de nom et d'adresse d'une société soumise à un taux de droit individuel**

(2018/C 430/05)

Les importations d'acide citrique originaire de la République populaire de Chine sont soumises à un droit antidumping définitif institué par le règlement d'exécution (UE) 2015/82 de la Commission <sup>(1)</sup>.

Une société établie en République populaire de Chine, dont les exportations d'acide citrique à destination de l'Union sont soumises à un taux de droit antidumping individuel, a informé la Commission qu'elle avait changé de nom et d'adresse, comme indiqué ci-dessous.

La société a demandé à la Commission de confirmer que ce changement de nom et d'adresse ne l'empêchait pas de bénéficier du taux de droit qui leur était appliqué sous leur raison sociale antérieure.

La Commission a examiné les informations fournies et en a conclu que ce changement de nom et d'adresse n'affectait en rien les conclusions du règlement d'exécution (UE) 2015/82.

En conséquence, à l'article 1<sup>er</sup> du règlement d'exécution (UE) 2015/82, la référence à:

COFCO Biochemical (Anhui) Co. Ltd — N° 1 COFCO Avenue, Bengbu City 233010, province d'Anhui, RPC
--

A874
------

*doit être entendue comme suit:*

COFCO Bio-Chemical Energy (Yushu) Co. Ltd — N° 1 Dongfeng Avenue, Wukeshu Economic Development Zone, Changchun City 130401, RPC
---

A874
------

Le code TARIC additionnel A874 précédemment attribué à COFCO Biochemical (Anhui) Co. Ltd, No 1 COFCO Avenue, Bengbu City 233010, province d'Anhui, RPC, s'applique désormais à COFCO Bio-Chemical Energy (Yushu) Co. Ltd, No 1 Dongfeng Avenue, Wukeshu Economic Development Zone, Changchun City 130401, RPC.

<sup>(1)</sup> JO L 15 du 22.1.2015, p. 8.